

Nos Réf. : MA/JM

Objet : Annulation assemblée générale

Madame, monsieur,

j'ai le regret de vous faire part de l'annulation de notre assemblée générale qui devait se tenir ce vendredi 3 avril prochain au parc des Expositions de Marmande. La gravité des circonstances, plus qu'exceptionnelles, qui motivent cette annulation, font que nous sommes tous préoccupés, avant tout, par la santé des nôtres et, plus largement, par la santé de tous.

Le fonctionnement de la fédération est régi selon des dispositions législatives et réglementaires, telles que prévues par le Législateur et par le Gouvernement. Ce fonctionnement requiert notamment la prise de décisions en assemblée générale dans des délais contraints. Sans aucun doute, cela ne sera pas possible et c'est donc à une situation inédite que toutes les fédérations des chasseurs de France sont confrontées. Le Parlement a adopté ce lundi 23 mars une Loi d'habilitation du Gouvernement permettant à ce dernier de substituer au Législateur par Ordonnance. Les premières Ordonnances ont été examinées en Conseil des Ministres ce mercredi, tandis que d'autres sont à venir. Par certaines de leurs dispositions, ces Ordonnances viendront modifier temporairement les obligations ou pallier aux impossibilités, de façon à ce que vos fédérations continuent à fonctionner et à assumer leurs missions. Ces adaptations des dispositions qui nous régissent, sont à l'étude actuellement. Elles mobilisent les services juridiques, tant les nôtres que ceux du Ministère.

Je reviendrai vers vous très prochainement pour vous tenir informé des dispositions qui auront cours pendant cette période de crise que traverse le Pays tout entier. D'ores et déjà, il est à envisager que les comptes de l'année passée, le budget pour l'année à venir, les cotisations diverses, les modifications statutaires et du règlement, les plans de gestion, les dates et modalités de chasse ou encore la modification du SDGC ne pourront être soumis à la traditionnelle assemblée générale. Quoi qu'il en soit, votre conseil d'administration trouvera le temps, une fois cette période de confinement passée, pour venir vers vous afin de vous présenter l'ensemble des décisions comme nous l'avions prévu initialement. Certainement nous appuierons nous aussi sur la revue fédérale « Nos Chasses – Edition spéciale Lot-et-Garonne » pour tenir informés les chasseurs. Le site internet de la fédération vous permettra également de consulter, dès la semaine prochaine, l'ensemble des projets qui devaient être soumis à l'assemblée générale.



.../...

Les bureaux de la fédération sont fermés au public et toutes les réunions sont annulées, jusqu'à nouvel ordre. Les services continuent néanmoins à être mobilisés en télétravail. La permanence téléphonique est assurée aux horaires habituels d'ouverture des bureaux uniquement sur le numéro 05.53.89.89.00. Nous continuons bien sûr à traiter les mails. Vous pouvez également joindre votre technicien de secteur sur son téléphone portable ou par mail.

Je vous rappelle que vous devez, dans vos associations, observer les prescriptions qui interdisent la tenue de toute réunion et obligent au confinement de la population. En conséquence, vous veillerez à annuler toute assemblée, réunion, repas ou manifestation diverses que vous pourriez avoir prévus.

Je me permets, enfin, en ces temps difficiles pour tous, de vous inviter à la plus grande prudence face à cette pandémie et à prendre le plus grand soin des vôtres ainsi que de vous-même.

Le président,  
**Michel AUROUX.**

